

Accord de partenariat Etat-Région pour la relance en Hauts-de-France

N° 21001960

Entre :

Le préfet de la région Hauts-de-France, Michel LALANDE

ci-après désigné : l'État

et

Le président de la Région Hauts-de-France, Xavier BERTRAND

ci-après désigné : la Région

I. PREAMBULE

La crise que traverse notre pays est l'une des plus graves de ces dernières décennies et notre région n'y échappe pas.

La consommation des ménages est en fort recul. L'investissement productif est impacté par les incertitudes et la réduction de l'activité. Les exportations sont en baisse du fait du recul de l'activité mondiale. Avec la baisse des carnets de commande les entreprises sont confrontées à des impasses de trésorerie et voient se rapprocher le mur de la dette alors que les besoins de financement seront très importants.

Dès lors, l'emploi risque de pâtir de ce marasme et la compétitivité de nos entreprises régionales sera fragilisée à moyen terme, si les investissements productifs et humains et si l'innovation sont sacrifiés pour passer le cap de la reprise.

Au vu de ces conséquences économiques et sociales brutales, cette crise a nécessité d'intervenir dans l'urgence pour soutenir et accompagner les citoyens, secteurs économiques, collectivités territoriales et autres acteurs qu'elle a particulièrement fragilisés et elle réinterroge notre modèle de développement territorial, économique et social.

Cette crise a également mis en évidence les fragilités de notre appareil de production régional et la nécessité de sécuriser les approvisionnements stratégiques pour éviter une dépendance à quelques pays qui ont mis en danger notre activité.

De nouvelles priorités se sont affirmées et se renforcent encore à travers la crise : résilience des chaînes d'approvisionnement, accès pour tous à la santé, accélération de la transformation de la société et de l'économie par le numérique, tandis que, dans le même temps, la transition écologique s'inscrit au cœur des préoccupations collectives. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Ce Plan de relance représente la feuille de route pour la refondation écologique, économique et sociale du pays et propose des mesures concrètes et à destination de tous.

Dès le 12 mars, la Région Hauts-de-France a lancé un ensemble d'actions financières et bancaires immédiates pour les entreprises, mobilisant plus de 327 millions d'euros au service des entreprises régionales qui sont venus compléter le dispositif de soutien déployé par l'État au niveau national.

Elle a adopté le 30 juin son plan de relance, à la fois pour adapter les réponses d'urgence déjà prises et pour soutenir les secteurs d'activités les plus touchés et les plus fragiles, apportant sa contribution à toutes les initiatives européennes, nationales et locales décidées pour amortir le choc économique et social et pour préserver l'avenir.

Les montants inédits des moyens déployés dans ce cadre par la Région, l'État et l'Europe constituent une opportunité unique d'accélérer les transitions sur le territoire des Hauts-de-France, et d'ancrer notre région dans les ambitions que doivent porter ce territoire et ses acteurs en matière de transition écologique, de compétitivité économique et de cohésion sociale.

La réussite de cette mobilisation conjointe passe par notre capacité à poursuivre dans la durée la dynamique engagée dans les Hauts-de-France depuis mars 2020, avec les collectivités et les acteurs économiques du territoire.

Dans ce contexte, le préfet et le président de la Région Hauts-de-France conviennent de la nécessité de porter ensemble des actions de relance et de mobiliser des moyens exceptionnels pour les années 2021 et 2022 afin d'accentuer et accélérer la réponse aux enjeux écologiques, numériques, économiques et sociaux majeurs auxquels le territoire des Hauts-de-France fait face.

Ce soutien conjoint et coordonné aux transitions en cours a par ailleurs vocation à s'inscrire dans la durée, dans un partenariat renouvelé à travers le futur contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021 – 2027.

Cet accord se compose de 6 axes opérationnels pour la transformation industrielle, numérique, écologique et sociale des Hauts-de-France :

Axe 1 : Un « **Pacte productif régional durable** » pour une économie régionale modernisée, plus compétitive, plus décarbonée et plus résiliente, inscrite dans la dynamique de Troisième Révolution Industrielle Rev3.

Axe 2 : Un « **Pacte régional pour l'emploi et l'inclusion sociale** » pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise.

Axe 3 : Un « **Pacte régional pour la transition écologique des Hauts-de-France** ».

Axe 4 : Un « **Pacte territorial et social durable régional** » pour renforcer la cohésion territoriale et sociale en Hauts-de-France ».

Axe 5 : Un « **Pacte pour une attractivité durable du territoire régional** » au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires.

Axe 6 : Un « **Pacte régional pour des mobilités décarbonées et à fort impact pour l'économie et pour l'emploi** ».

Le présent accord comprend :

- Le descriptif des thématiques et mesures concernées par chacun des 6 pactes
- La décomposition globale des engagements financiers de l'État et de la Région Hauts-de-France
- Le rappel des dispositifs et financements mobilisables

La mise en œuvre du Plan de Relance gouvernemental repose sur des crédits déconcentrés mais également sur une logique d'appels à projets nationaux. Dans ce cadre, les montants valorisés dans l'accord de relance correspondent à l'objectif de mobilisation régionale que se fixe l'Etat et l'engagement financier final ressortira du résultat de ces appels à projets.

II. LES AXES THEMATIQUES DE L'ACCORD DE RELANCE

Axe 1- Un « Pacte productif régional durable »

La crise sanitaire a nécessité un soutien rapide et massif pour consolider le tissu économique de la région et son industrie, et par là-même sauver les emplois en Hauts-de-France. Outre la coordination mise en place dans chaque département et chaque bassin d'emploi sous l'égide de l'Etat et de la Région, des moyens exceptionnels ont été mis en œuvre aux plans national et régional pour aider les entreprises.

Dans ce cadre, l'Etat a mobilisé près de 9 milliards d'euros dans la région pour soutenir les entreprises dans l'urgence (report de charges fiscales et sociales, fonds de solidarité, prêts rebond, prêts garantis par l'Etat...).

La Région s'est également mobilisée dès le début de la crise sanitaire, adoptant dès le 12 mars 2020 des premières mesures de relance en faveur des entreprises régionales, complétées en juin par le « plan de relance pour les Hauts-de-France ». Diverses mesures ont été adoptées dans ce cadre, afin de pouvoir répondre à toutes les situations rencontrées par les entreprises : fonds de premier secours, Hauts-de-France Prévention, avances remboursables, prêts Région/BPI France (prêt régional de revitalisation, prêt croissance TPE, prêt rebond), contribution au Fonds national de solidarité, doublement des capacités de garanties régionales via BPI France, le FRG et France Active (report d'échéance de remboursement, accélération du délai de paiement, maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle malgré le confinement...). Au final ce sont plus de 327 M€ qui ont été mobilisés concrètement au service des entreprises régionales.

L'accompagnement des relocalisations des activités productives, le soutien des secteurs stratégiques des Hauts-de-France et l'innovation doivent permettre une transformation en profondeur de nos moteurs économiques régionaux.

Le développement d'une économie innovante doit préserver les ressources en favorisant la promotion de l'innovation sous toutes ses formes et en relevant les grands défis sociétaux : favoriser une meilleure lisibilité de l'écosystème d'appui aux entreprises, développer la recherche et l'innovation technologique, organisationnelle, d'usage, et renforcer la compétitivité, la réorientation et la constitution de filières, notamment dans le cadre des Domaines d'Activités Stratégiques de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente).

La relance économique passe également par l'accélération des projets industriels, notamment dans le cadre de l'initiative Territoires d'Industrie, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Dans le cadre d'une coordination renforcée, l'État et la Région s'accordent pour mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour une économie régionale modernisée, plus décarbonée, plus résiliente, inscrite dans la dynamique de Troisième Révolution Industrielle Rev3.

Pourront être financés dans ce cadre :

- Les investissements de modernisation des entreprises de la filière automobile visant à gagner en compétitivité, par une accélération des investissements d'automatisation et de numérisation de leurs procédés industriels ;
- Les investissements de modernisation, de diversification et de verdissement des procédés de la filière aéronautique pour développer des chaînes de valeur d'avenir ou stratégiques afin de sortir de la crise par le haut, en préservant les compétences durement acquises, et en préparant l'avion vert du futur ;
- Les investissements dans les secteurs stratégiques et les filières piliers de l'économie régionale : santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.), applications industrielles du numérique et de la 5G, bioéconomie, textile du futur, Industries créatives,...
- Les projets visant à relocaliser la production et sécuriser nos approvisionnements stratégiques ;
- Les projets visant à renforcer l'autonomie énergétique de la région, en développant les énergies alternatives et en contribuant à la structuration et à l'animation de ces filières en région ;
- Les projets visant la décarbonation de l'industrie par l'efficacité énergétique et matière, l'évolution des procédés ou les énergies utilisées ;
- Les démarches et projets visant à diffuser les principes de l'économie circulaire en région, ainsi qu'à renforcer les filières régionales de réemploi et de recyclage ;
- plus largement et au-delà des filières précitées, l'ensemble des projets, individuels ou collectifs, visant à accompagner la transformation de l'appareil productif régional (modernisation des process, innovation des produits et process,...) ;
- Enfin, dans ce contexte de relance et de Brexit marqué par une concurrence accrue sur les marchés internationaux, l'export reste plus que jamais un levier de croissance pour nos entreprises et doit être particulièrement accompagné et soutenu.

Il s'agit de renforcer la dynamique impulsée, d'une part, par les actions engagées par le plan de relance des Hauts-de-France et, d'autre part, par les actions du plan de relance France Relance qui bénéficient aux entreprises de la région lauréates d'appels à projets nationaux, de sélectionner les meilleurs projets régionaux ou d'attribuer des crédits déconcentrés.

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l'État pourra mobiliser dans ce cadre :

- 60 M€ pour soutenir l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie. Sur cette enveloppe, 21,4 M€ ont été attribués dès 2020 à 6 entreprises régionales innovantes dans les secteurs du médicament et de l'agro-alimentaire ;
- 40 M€ pour soutenir les projets industriels dans les territoires, notamment pour accélérer les projets des territoires d'industrie. Sur cette enveloppe, 19 M€ ont été attribués dès 2020 à une quarantaine d'entreprises régionales pour soutenir les investissements industriels et pour accompagner en ingénierie la structuration d'écosystèmes industriels dans les Territoires (Pack Rebond à destination des Territoires d'industrie) ;
- 26,7 M€ pour soutenir les projets d'innovation des entreprises régionales dans le cadre du PIA4 régionalisé (mandat, décision régionale).

Par ailleurs, dans le cadre des plans de soutien aux secteurs automobile et aéronautique, respectivement 21 et 8 entreprises de la région ont été sélectionnées et bénéficieront d'un soutien important.

En faveur notamment de la décarbonation de l'industrie, de l'économie circulaire et de l'autonomie énergétique, pourront aussi être mobilisés les fonds dédiés aux appels à projets du ministère de l'économie et ceux de l'Ademe (Biomasse, Industrie, Agriculture, Tertiaire, Chaleur...), les appels à projets du ministère de l'écologie et de

l'Ademe relatifs à la stratégie hydrogène, aux combustibles solides de récupération, à l'économie circulaire et au recyclage des plastiques.

Soit un total de 126,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	AAP secteurs stratégiques	60 000 000 €
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	AAP industrie (dont TI)	40 000 000 €
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	PIA4 régionalisé	26 673 000 €
Total Axe 1 - Pacte productif			126 673 000 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 199,3 M€ pour consolider les entreprises régionales existantes pour les aider à amortir la crise, accompagner leur relance et leur transformation, accompagner les filières marqueuses de la région, encourager les relocalisations dans la région, et amplifier la recherche pour développer les filières stratégiques. Les actions porteront à la fois sur le repositionnement stratégiques des entreprises et des filières (accompagnement et formation des dirigeants : stratégie, transition bas carbone, digitalisation, Responsabilité Sociale et Environnementale, supply chain,...), et également sur le renforcement du développement à l'export, la mise en place d'un plan volontariste et ciblé de prospection et d'accueil et la mise en réseaux des besoins de sous-traitance non couverts en Hauts-de-France ;
- 26,7 M€ pour soutenir les projets d'innovation des entreprises régionales dans le cadre du PIA4 régionalisé ;
- 43,3 M€ pour accélérer la décarbonation de l'économie régionale, en particulier pour accompagner les entreprises et filières régionales dans les transitions économiques et écologiques ;
- 7 M€ pour affirmer le positionnement des Hauts-de-France dans les nouvelles énergies partagées.

Soit un total de 276,3 M€.

Axe	E/REGION	Mesures	REGION Relance
Axe 1 - Pacte productif	REGION	Mesures de soutien	199 320 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	DECARBONATION	43 327 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	PIA4 régionalisé	26 673 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	NOUVELLES ENERGIES	7 000 000 €
Total Axe 1 - Pacte productif			276 320 000 €

Axe 2- Un « Pacte régional pour l'emploi et l'inclusion sociale » pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs de sauvegarde de l'emploi et de la formation. Il s'agit à la fois d'aider les jeunes et les plus fragiles, mais également d'accompagner les transitions professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir.

A cet effet, l'État et la Région s'entendent pour renforcer les moyens dédiés à la formation professionnelle et mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats, notamment au bénéfice des jeunes et des plus fragiles, durement touchés par la crise.

Il s'agit non seulement d'améliorer l'employabilité des plus éloignés de l'emploi, mais également de les accompagner vers l'emploi. Outre une mobilisation accrue des moyens de la formation professionnelle, cela passe aussi par le renforcement de l'accompagnement prodigué par Pôle Emploi et, pour la Région, par Proch'Emploi et des aides à la mobilité et à la garde d'enfants pour les plus fragiles.

Dans ce cadre, la feuille de route 2020-2021 des Services Publics pour l'Emploi Local (SPEL) marque une volonté forte d'impulser une nouvelle dynamique en adéquation avec les orientations de « France relance » et en coordination avec les mesures de relance de la Région : les SPEL passeront d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, chacun d'eux s'engage sur des objectifs mesurables répondant aux enjeux des transitions écologique et numérique, au renforcement des compétences, à faciliter l'émergence de projets expérimentaux en matière de formation, mettre l'accent sur les actions dirigées vers les jeunes, développer et animer le réseau d'entreprises inclusives....

Une « task force » autour du délégué aux emplois non pourvus placé auprès du Préfet de région et du président de la Région est mise en place. Elle est composée du haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté, d'agents de pôle emploi, des missions locales, du SGAR, de la DIRECCTE, de la Région et du Rectorat.

L'État et la Région mettent en œuvre depuis plusieurs mois la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Pour donner un coup d'accélérateur à la mesure de ce défi, l'État participera au financement de nouveaux médiateurs numériques au minimum pendant deux ans et soutiendra la création de lieux de proximité en plus grand nombre, ouverts à tous et proposant des activités numériques. Un appel à manifestation d'intérêt national sera lancé pour les collectivités et les structures locales qui souhaitent accueillir des médiateurs.

Enfin, répondre au défi de l'inclusion sociale peut mobiliser les deux leviers de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire. La sensibilisation à l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge favorise la mobilité, l'autonomie et la prise de risque. L'économie sociale et solidaire permet de développer un modèle économique inclusif, basé sur une finalité non seulement économique, mais également sociétale, de par la mobilisation des salariés et l'offre de service proposée aux personnes les plus touchées par la crise.

Pourront être financées dans ce cadre :

- La mobilisation de moyens supplémentaires au titre de la formation professionnelle, notamment à travers le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et le Plan jeunes ;
- Des mesures d'accompagnement « emploi-formation » à destination des jeunes et des plus éloignés de l'emploi, de l'orientation à l'aide à la 1^{ère} ligne sur le CV pour les jeunes et dans un accompagnement renforcé vers l'emploi pour tous les publics ;
- Les projets et actions visant à développer l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire ;
- Le développement de clauses d'insertion en lien avec les Plans Locaux d'Insertion par l'Economie.
- Le Plan régional d'investissement dans les compétences a défini des filières prioritaires pour développer des formations jusqu'en 2022 (Industrie mécanique, automobile, ferroviaire, BTP, Agriculture, Santé, Services à la personne, Numérique, Propreté) et plus de 11 000 parcours de formation supplémentaires ciblant les jeunes vont pouvoir être déployés.

L'État mobilisera dans ce cadre jusqu'à :

- 79 M€ supplémentaire pour le Plan Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC) et la mise en œuvre du Plan #1jeune,#1solution qui s'ajoutent aux 378 M€ que l'Etat consacrera au PRIC en 2021 et 2022 ;
19 M€ pour revaloriser les rémunérations des stagiaires jeunes et adultes.

Pour le numérique

- 1,9 M€ pour développer les équipements numériques des établissements d'enseignement ;
- 14 M€ pour recruter de nouveaux médiateurs numériques.

Soit un total de 113,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	PRIC suppl. jeunes	78 967 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	REVALORISATION stagiaires (adultes)	10 459 773 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	REVALORISATION stagiaires (jeunes))	8 387 554 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Numérique dans Ets Ens.	1 912 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	Numérique (inclusion)	14 000 000 €
Total Axe 2 - Pacte emploi			113 726 327,00 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 72 M€ spécifiquement dédiés aux jeunes : soutien à la première ligne sur le CV, notamment par l'accueil de stagiaires et d'apprentis, renforcement de l'accompagnement à l'orientation professionnelle via Proch'Orientation, accompagnement des étudiants dans leur qualification, en particulier ceux ayant rencontré des difficultés lors des périodes de confinement, et des jeunes créateurs d'entreprises ;
 - 23,3 M€ d'aides aux familles, notamment à travers Proch'Emploi et des aides à la mobilité et à la garde d'enfants ;
 - 0,3 M€ de soutien aux associations de solidarité ;
 - 17 M€ pour développer l'entrepreneuriat et notamment pour aider à la prise d'initiatives chez les jeunes (en particulier pour combattre la situation de relégation de certains bassins d'emplois), adapter les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises pour mieux répondre aux attentes des créateurs d'entreprises, proposer des actions de type « Rebonds » pour les chefs d'entreprises ayant dû cesser leur activité,...
- 10 M€ pour développer l'Economie sociale et solidaire (soutien aux Dispositifs d'Appui aux structures de l'ESS, création d'un outil d'accompagnement conseil pour les entreprises de l'ESS) ;
- 3,2 M€ pour développer les clauses d'insertion en lien avec les Plans Locaux d'Insertion par l'Economie.

Soit un total de 125,75 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Jeunes	72 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Aides aux familles	23 250 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Associations de solidarité	300 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Entrepreneuriat	17 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Economie Sociale et Solidaire	10 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Clauses d'insertion dans les PLIE	3 200 000 €
Total Axe 2 - Pacte emploi			125 750 000,00 €

Axe 3- Un « Pacte régional pour la transition écologique des Hauts-de-France »

L'accélération des transitions écologique et énergétique passe notamment par un plan massif en faveur de la rénovation des bâtiments publics et du parc de logements anciens, dans l'objectif de réduire leur empreinte énergétique, de soutenir le secteur de la construction au niveau local, tout en accompagnant cette filière dans la transition vers des bâtiments plus performants, producteurs d'énergie, connectés, biosourcés, économes dans l'utilisation des ressources naturelles, de moderniser les lieux de vie collectifs au bénéfice des usagers, notamment des étudiants, des scolaires et des agents, et d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment les plus précaires.

S'agissant de l'aménagement durable des territoires, la région, de par son passé, est particulièrement concernée par la requalification des sites d'activités économiques et la préservation et la restauration de la biodiversité. La reconversion de friches représente de plus un important gisement foncier pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection des sols contre leur artificialisation.

Cette accélération doit également s'illustrer dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de la maîtrise de notre ressource en eau, du développement des mobilités douces et décarbonées. Cette accélération doit pouvoir s'appuyer sur des opérations d'innovation et de recherche pour lever les verrous technologiques et inventer les solutions du jour d'après.

Dans le cadre d'une coordination renforcée, l'État et la Région s'accordent pour mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour approfondir, amplifier et accélérer la transition écologique des Hauts-de-France.

Pourront être financés dans ce cadre :

- La rénovation énergétique des écoles, des établissements d'enseignement et internats, mais aussi l'adaptation de la restauration collective aux enjeux de la transition écologique (approvisionnement local, préparation de produits frais, ...), d'inscription des établissements dans la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain (végétalisation des espaces, déploiement de zones de rafraîchissement ouvertes au public,...), de raccordement aux réseaux de chaleur locaux, de soutien au développement des mobilités douces,..., ainsi que les équipements pédagogiques, informatiques, mobiliers et de fonctionnement général des lycées ;
- La rénovation énergétique des campus universitaires et leur transformation en confortement de la stratégie économique régionale (numérique,...) ; la réhabilitation et la rénovation du bâti universitaire et des lieux de formation et/ou de recherche ;
- La rénovation énergétique des bâtiments publics, les mairies, les salles de fêtes ou de spectacle, des musées, des monuments historiques....

- La rénovation énergétique des logements anciens, notamment les logements sociaux ou des plus précaires ;
- La dépollution des friches, les opérations d'aménagement et de revitalisation ;
- Les projets en faveur de la biodiversité en milieu urbanisé ;
- Les travaux d'assainissement, de collecte d'eaux pluviales, de préservation des aires de captage ;
- Les projets visant à accélérer la transition écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité (agro écologie, agriculture urbaine, circuits courts, pêche durable...).

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l'État pourra mobiliser dans ce cadre :

Pour la rénovation thermique immobilière

- 78 M€ au titre des opérations immobilières de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 60,6 M€ au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics de l'État auxquels s'ajoutent les deux projets de cités administratives de Lille (150 M€) et d'Amiens (50M€) ;
- 55 M€ dédiés à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales du bloc communal et intercommunal (DSIL rénovation thermique) ;
- 22 M€ dédiés à la rénovation thermique des bâtiments des conseils départementaux (DSID rénovation thermique) ;
- 53,3 M€ destinés à soutenir les projets portés par la Région, prioritairement en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et des mobilités du quotidien (Dotation Régionale d'Investissement).

Pour la reconversion des friches, la lutte contre l'artificialisation, la biodiversité

- 15,9 M€ au titre de la requalification des friches et du renouvellement urbain (appel à projet du ministère de l'écologie - mandat) ;
 - 4 M€ pour la reconversion des friches issues d'anciens sites pollués ICPE ou miniers (appel à projet de l'Ademe national, doté de 40M€) ;
- 7,9 M€ pour la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation (notamment appels à projets des agences de l'eau).

Pour une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous

- 5,9 M€ pour soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Par ailleurs, l'État mobilisera des moyens importants par le biais des appels à projets du ministère de l'agriculture et de FranceAgrimer en faveur de l'accélération de la transformation du secteur agricole (structuration des filières, alimentation, jardins partagés, investissements de protection face aux aléas climatiques, modernisation des abattoirs, bien-être animal, soutien à la filière bois ...).

Soit un total de 304,1 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Rénovation thermique universitaire (139 154 136 € CNIP 14/12)	78 580 942 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments Etat (139 154 136 € CNIP 14/12)	60 573 194 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments bloc communal (DSIL)	55 514 970 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments départements (DSID)	22 329 891 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Renovation thermique des bâtiments région (estim)	53 342 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Friches, renouvellement urbain (AAP fonds friches)	15 900 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Friches polluées (ademe)40M€ national (estim)	4 000 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Biodiversité (Ag. de l'eau)	7 915 555 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Agriculture Alimentation (PAT)	5 940 000 €
Total Axe3 - Pacte TEE			304 096 552,00 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 329,4 M€ pour l'engagement de nouveaux chantiers sur son patrimoine. Ces travaux portent sur son patrimoine hors lycées, sur ses lycées, sur des équipements pédagogiques, informatiques, mobiliers et de fonctionnement général pour les lycées ;
- 25 M€ au titre de la réhabilitation énergétique du parc de logements privés : mise en œuvre du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), structuration des Guichets Uniques de l'Habitat, déploiement du Passeport Energétique Logement, déploiement de la régie du SPEE sur l'ensemble du territoire régional, amplification des Aides à la Rénovation Energétique du Logement (AREL) à destination des propriétaires en situation de précarité énergétique, et accompagnement à la rénovation énergétique du parc social dans le bassin minier ;
- 7,5 M€ pour le développement des circuits courts, la diversification des exploitations, des outils de transformation à la ferme ou de proximité (abattoirs), des magasins de produits fermiers ;
- 3,8 M€ pour soutenir la filière halieutique (pêche, aquaculture, transformation) et son adaptation aux nouveaux enjeux liés à la raréfaction de la ressource, aux impacts du Brexit, à l'évolution des attentes des consommateurs.

De manière additionnelle, la Région mobilisera 6 M€ au titre du Plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France » en faveur du reboisement en région.

Soit un total de 371,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Patrimoine	329 400 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Logements anciens	25 000 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Circuits courts abattoirs	7 500 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Filière halieutique	3 750 000 €

Axe3 - Pacte TEE	REGION	Plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France »	6 000 000 €
Total Axe3 - Pacte TEE			371 650 000 €

S'agissant de la requalification des friches, du renouvellement urbain et de la rénovation thermique des bâtiments publics, la Région mobilise ses dispositifs d'intervention en matière d'aménagement du territoire : voir Axe 4.

Axe 4- Un « Pacte territorial durable régional » pour renforcer la cohésion territoriale et sociale en Hauts-de-France

L'accompagnement des territoires d'intervention prioritaire est plus que jamais devenu essentiel. Il s'agit de déployer des moyens renforcés au service des habitants en renforçant les investissements et les services.

Les Plans de relance constituent une opportunité pour accélérer les dynamiques territoriales déjà engagées au service des territoires, ainsi que d'accélérer et amplifier la redynamisation des quartiers prioritaires de la ville et des communes entrant dans le cadre des dispositifs « Action Coeur de Ville », « Petites villes de demain » et « Centres-villes, Centres-bourgs », en cherchant à accroître leur attractivité, ce qui passe en particulier par la qualité de leurs équipements, mais aussi de leurs commerces de proximité.

Plus généralement, le soutien aux TPE (artisanat, commerces et services) et à l'économie de proximité doit être amplifié en particulier pour accompagner le dirigeant de la TPE dans les mutations en cours pour adapter son entreprise.

La crise sanitaire a également révélé la nécessité des investissements massifs en faveur de l'hôpital et le besoin croissant de personnel qualifié.

Déjà cosignataires de nombreuses conventions partenariales, l'État et la Région s'entendent pour renforcer l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats en vue d'amplifier leur accompagnement des territoires les plus fragiles de la région.

Pourront être financés dans ce cadre :

- les projets et opérations prévues dans les différents contrats territoriaux dont l'Etat et la Région sont signataires, en particulier dans le cadre des dispositifs nationaux pour la rénovation urbaine, Action Coeur de Ville, Petites villes de demain ou pour les territoires régionaux les plus fragiles ;
- la rénovation des bâtiments publics des collectivités ;
- les équipements sportifs ou culturels ;
- les équipements publics, les pôles d'échanges, les travaux d'aménagement urbains ;
- les équipements numériques dans l'enseignement ;
- les solutions d'accès au numérique pour tous, les Tiers-lieux ;
- les investissements en matière de santé (hôpitaux, formation...)

Dans ce cadre l'État pourra mobiliser :

Pour le soutien à l'investissement des collectivités locales

L'État prévoit d'engager sur des actions de relance portées par les territoires dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) :

- 26,6 M€ supplémentaires de soutien au développement local (Fonds National d'Aménagement du Territoire – FNADT) ;
- 81 M€ supplémentaires au titre du soutien à l'investissement Local (DSIL exceptionnelle), dont 48 M€ ont déjà été attribués ;
- 3,6 M€ pour renforcer les ouvrages d'art des collectivités locales.

Pour la santé

- 171,8 M€ au titre des investissements dans la Santé issus du Ségur de la santé (investissements relatifs aux soins intensifs, aux soins d'urgence dans les centres hospitaliers, réhabilitations lourdes d'établissements hospitaliers et de soins de suite et de réadaptation, humanisation des établissements...) ;
- 16 M€ pour créer des places de formation supplémentaires d'infirmiers et d'aides-soignants, avec pour objectifs d'augmenter en 2021 et 2022 le nombre de places en formation, à hauteur de 558 places pour les formations en soins infirmiers et de 483 places pour les formations d'aide soignants.

Soit un total de 298,9 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	DSIL EXCEPT.	81 000 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	FNADT	26 594 595 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Ouvrages d'art des CT	3 563 130 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Segur de la Santé	171 819 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Formations en santé	15 885 990 €
Total Axe 4 - Pacte Territorial			298 862 715 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

131,2 M€ : pour faire levier, dans le domaine de l'aménagement du territoire, sur la mise en œuvre d'investissements qui auront un impact durable sur les domaines stratégiques des territoires et sur les dynamiques territoriales, dans une logique vertueuse, économe en ressources, notamment par la mobilisation renforcée de la Politique régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET), l'appui à la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et l'aide au maintien du dernier commerce en milieu rural ;

12,8 M€ pour soutenir l'économie de proximité : digitalisation des TPE et PME, développement du commerce en ligne ;

8,7 M€ au titre de la santé : pour accélérer le déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires et de professionnels de santé en région et renforcer les moyens régionaux de lutte contre le cancer ;

2,8 M€ pour rattraper le retard pris durant le confinement pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire régional.

De manière additionnelle, la Région mobilisera :

Une 1^{ère} tranche de la réserve de performance du NPNRU, soit 16 M€, afin d'accroître les capacités de résilience des quartiers prioritaires de la région.

Soit un total de 171,4 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Aménagement du territoire et rénovation urbaine	147 200 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Artisanat, commerce : digitalisation	12 800 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Santé	8 684 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Fibre	2 800 000 €
Total Axe 4 - Pacte Territorial			171 484 000 €

Axe 5- Un « Pacte pour une attractivité durable du territoire régional » au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires

La culture joue un rôle essentiel dans le développement et l'attractivité du territoire, constituant un vecteur de cohésion et de solidarité entre territoires et générations et contribuant à l'épanouissement des populations. La culture y est représentée par tous les champs qui la composent : arts plastiques et visuels, arts numériques, cinéma et audiovisuel, livre, théâtre, danse, musique, arts de la rue et du cirque, patrimoine archéologique, industries culturelles et créatives. Par ailleurs, la restauration et la mise en valeur du patrimoine mobilise les métiers d'art et les savoir-faire d'excellence.

Le tourisme est une activité incontournable pour de nombreux territoires. Toutefois, il convient de mettre en œuvre des politiques de développement touristiques responsables permettant une croissance inclusive, respectueuses des habitants, du territoire et de la biodiversité.

Pour ce qui concerne le sport, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un véritable levier de cohésion sociale et territoriale, les équipements sportifs contribuent également à l'attractivité des territoires.

Pourront être soutenus dans ce cadre :

- La mise en valeur des richesses patrimoniales – monuments et musées – réparties sur le territoire, et déterminantes pour l'attractivité de la région, porteuses de projets culturels, touristiques et/ou de développement local ;
- Le développement d'équipements touristiques durables autour des grands sites historiques, culturels ou naturels et du vélo ;
- La rénovation et la construction des équipements en lien avec la perspective des JO ou contribuant à l'attractivité des territoires (centres de préparation aux jeux, équipements sportifs structurants et innovants, sites et pratiques de pleine nature), porteurs d'une ambition aux plans énergétique et environnemental.

Dans ce cadre l'État a prévu de mobiliser :

- 117,5 M€ au titre du soutien à la Culture et à la mise en valeur du patrimoine, dont 100 M€ pour le projet du château de Villers-Cotterets.

Par ailleurs, l'Agence nationale du sport engagera un plan d'investissement en faveur de la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (50M€ au niveau national) et n'est pas exclusive des projets qui pourraient être soutenus par les fonds de la DSIL dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments des communes et de leurs groupements déjà indiquée à l'axe 3.

Soit un total de 117,5 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 5 - Pacte attractivité	ETAT	Villers Cotterêts	100 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	ETAT	Culture patrimoine	17 493 487 €
Total Axe 5 - Pacte attractivité			117 493 487 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 37 M€ pour le soutien aux acteurs culturels ;
- 13 M€ pour la réhabilitation du patrimoine rural et du patrimoine protégé ;
- 8 M€ pour le tourisme ;
- 7,3 M€ pour le sport.

Soit un total de 65,3 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Soutien acteurs culturels	37 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Patrimoine	13 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Tourisme	8 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Sport	7 300 000 €
Total Axe 5 - Pacte attractivité			65 300 000 €

Axe 6 : Un « Pacte régional pour des mobilités décarbonées et à fort impact pour l'économie et pour l'emploi »

La région Hauts-de-France se caractérise par un besoin de déplacement et une dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail plus élevée que la moyenne nationale. C'est aussi un territoire traversé par des flux logistiques majeurs, notamment grâce à une façade maritime de premier plan et un territoire de grands projets structurants, comme le Canal Seine Nord Europe.

Au regard des enjeux de la transition énergétique et climatique et compte tenu des interactions essentielles entre la mobilité des personnes et l'emploi, la mobilité des biens et le développement économique, la décarbonation des mobilités et le report modal depuis le transport individuel par la route sont plus que jamais une priorité, afin de permettre une croissance durable, résiliente et soucieuse des impacts sur le climat. C'est également l'un des axes principaux de la démarche Rev3.

Pour parvenir à cet objectif, l'action doit se poursuivre et s'accélérer pour maintenir et développer des infrastructures ferroviaires, portuaires et fluviales permettant le report modal et la décarbonation des flux de mobilité fret et voyageurs.

Il est également nécessaire d’agir sur la décarbonation des mobilités par les usages, en développant les projets de mobilités douces, et en incitant au transport collectif, combiné et multimodal, réalisé par des matériels roulants « verts ».

A travers cet axe, 3 grandes orientations sont poursuivies : développer les mobilités décarbonées, poursuivre la mise en œuvre des avenants aux CPER 2014-2020 et aménager les ports sous maîtrise d’ouvrage régionale.

Pourront être financés dans ce cadre :

- les pistes cyclables, les aménagements sécurisés pour les vélos dans les plates-formes multimodales dont les gares ;
- les infrastructures de recharge alimentées par des énergies renouvelables ou de l’hydrogène y compris sur les ports ;
- l’innovation et l’expérimentation de matériels roulants décarbonés ;
- les investissements en matière ferroviaire, (capillaires fret, lignes de desserte fine du territoire, service express métropolitain, accessibilité des gares, bruit, sécurité des passages à niveau...) ;
- les opérations des grands ports maritimes et régionaux, notamment les projets liés à la décarbonation du Transmanche ;
- les projets de développement du fret sur les voies navigables ;
- les projets routiers et leurs usages, notamment la mise en place de voies réservées au covoiturage et au transport collectif.

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l’État pourra mobiliser dans ce cadre :

Pour accélérer les projets de mobilité et d’infrastructures

Dans le cadre des CPER actuels :

- 56,6 M€ au titre des transports ferroviaires
- 16,4 M€ au titre du transport fluvial
- 27 M€ au titre du développement portuaire
- 14 M€ au titre du réseau routier et de ses usages

Soit un total de 114,0 M€.

Axe	E/REGION	Mesures	ETAT Relance
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Mobilités du quotidien (Dotation Régionale d’Investissement) ¹	
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Accélérer les CPER actuels - LDFT	27 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Etudes pour le SEM	5 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Soutien au fret	10 120 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF petites lignes)	5 100 000 €

¹ La répartition entre rénovation thermique et mobilités du quotidien sera effectuée fin janvier

Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF gares)	4 666 667 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF PN)	4 653 846 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF bruit)	46 297 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Fluvial	16 400 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Portuaire	27 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Réseau routier et ses usages (voies réservées)	8 500 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Réseau routier et ses usages (accélérer les CPER actuels)	5 511 000 €
Total Axe 6 - Pacte Mobilités			113 997 810 €

Dans le cadre des CPER actuels, la Région Hauts-de-France est la première à avoir étendu le volet Mobilité du CPER 2014-2020 jusqu'à fin 2022, afin de pouvoir mettre en œuvre des travaux représentant un engagement de plus de 713 M€ sur la période, dont 150,62 M€ spécifiquement dans le cadre de la relance :

- 85 M€ au titre du volet ferroviaire (rénovation des lignes de desserte fine du territoire, mise en accessibilité des gares,...) ;
- 32,2 M€ au titre du volet fluvial (aménagement de la liaison Seine Escaut, Canal de la Sambre à l'Oise, développement des ports intérieurs) ;
- 28,9 M€ au titre du volet routier (essentiellement travaux d'aménagement de la RN2) ;
- 4,52 M€ au titre de la politique vélo.

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

39,8 M€ pour le financement de travaux sous maîtrise d'ouvrage Région dans les ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer.

Signataire de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe, elle mobilisera également 382 M€ dans ce projet d'ici sa mise en service prévue en 2028, dont 24 M€ dès 2020, 3,3 M€ en 2021 et 25,2 M€ en 2022.

De manière additionnelle, elle a confirmé son engagement pour l'aménagement de 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe (Marquion-Cambrai, Nesle, Noyon et Péronne) et surtout l'accélération de leur réalisation. Un programme d'études de définition et de conception évalué à 15,4 M€ sera lancé de 2020 à 2023.

Enfin, la Région Hauts-de-France continue de s'engager pour l'amélioration des conditions de déplacement de ses usagers du TER tout en favorisant l'emploi et l'économie régionale. A ce titre et afin de soutenir l'emploi en région, elle a engagé une commande de nouveaux matériels roulants qui seront produits dans la région et livrés à partir de 2024. L'investissement s'élève à 565 M€, dont 48,5 M€ sur la période 2021-2022.

Soit un total de 306,82 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Vélo	4 520 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ferroviaire	85 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Fluvial	32 200 000 €

Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Réseau routier et ses usages	28 900 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ports Calais Boulogne	39 800 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	CSNE	52 500 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ports intérieurs	15 400 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	TER - Acquisition de matériels roulants	48 500 000 €
Total Axe 6 - Pacte Mobilités			306 820 000 €

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'État déploie les actions du plan de relance suivant quatre modalités :

- Les mesures qui ne peuvent être mises en œuvre de manière différenciée sur les territoires : mesures fiscales, mesures d'aides directes à certains publics, plans de soutien sectoriels, appels à projets nationaux... De nombreux dispositifs à destination des entreprises prennent la forme de guichet ou d'appels à projets.
- Les mesures visant à attribuer localement des financements via des appels à projets déconcentrés au niveau régional et gérés par les opérateurs (Ademe, Bpifrance, Agences de l'eau, Banque des Territoires ...) ;
- Des enveloppes spécifiques sous la responsabilité des préfets destinés aux équipements publics dans les quartiers et les territoires ruraux, à la rénovation thermique des bâtiments publics, aux mobilités du quotidien ... ;
- Des crédits déconcentrés au fur et à mesure de la réalisation des projets, fléchés sur une politique publique bien identifiée.

Le préfet et le président de la Région conviennent d'identifier au sein des territoires les projets qui s'inscrivent dans les thématiques précitées, qui peuvent être lancés ou accélérés dans les deux prochaines années et qu'ils envisagent de soutenir. Dans le cadre d'une coordination renforcée, ils mobilisent l'ensemble des outils, des moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour déclencher dans les deux prochaines années ces projets, puis les faire aboutir.

Les crédits du plan de relance susceptibles d'un cofinancement s'inscrivent dans cet accord. Il s'agit des crédits déconcentrés ou des actions du plan de relance décidées nationalement et localisables dans la région, notamment dans le cadre d'appels à projets nationaux.

En fonction des projets qui seront présentés et sélectionnés, **le montant des financements que l'État cherchera à mobiliser dans la région Hauts-de-France en plus des mesures de soutien à l'économie est de près de 1,1 milliard d'euros et le montant que la Région Hauts-de-France s'engage à mobiliser est d'un peu plus de 1,3 milliard d'euros.**

L'enveloppe financière globale allouée à la relance en région Hauts-de-France intégrera également les fonds du Plan européen pour la relance, en particulier ceux issus du programme « Next Generation EU » (REACT EU) et ceux du Pacte vert européen, en particulier ceux issus du Fonds pour une Transition Juste (FTJ). Ces programmes s'additionneront eux-mêmes aux fonds européens FEDER, FSE et FEADER. L'engagement à hauteur d'un montant total identique entre l'Etat et la Région ne porte toutefois que sur les financements hors mobilisation des fonds européens.

Par ailleurs, Etat et Région **s'engagent à mobiliser le levier de la commande publique** afin d'amplifier par leurs politiques d'achat les effets de leurs plans de relance et ce, à la fois pour soutenir les entreprises durant la crise sanitaire, en particulier les entreprises les plus fragiles, à l'exemple des TPE/PME et du secteur protégé, mais également pour faciliter l'achat local.

IV. GOUVERNANCE et MISE EN OEUVRE

Il s'agit avec ce plan de relance de reprendre notre destin en main par une mobilisation sans faille des différents acteurs de notre territoire pour impulser et mettre en oeuvre la relance de manière offensive et très rapide, pour en garantir l'efficacité et la visibilité.

Afin d'associer les acteurs locaux et d'assurer la cohérence de la mise en oeuvre du plan de relance, des instances de pilotage et de suivi sont mises en place à l'échelle régionale.

Le comité régional de pilotage et de suivi :

Coprésidé par le préfet, le président de la Région et le directeur des finances publiques, ce comité est créé afin d'assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la région, de suivre les mesures déconcentrées, de donner une vue d'ensemble de l'application du plan sur les territoires et notamment son exécution financière et enfin de signaler les difficultés opérationnelles dans la mise en oeuvre du plan de relance national.

L'Etat effectue le suivi de la bonne exécution du plan de relance, à travers une synthèse mensuelle de ses travaux, qu'il adresse au secrétaire général chargé du plan de relance. La Région pourra également rendre compte de la mise en oeuvre de son plan de relance, notamment à l'occasion des réunions en format plénier du Comité.

Il est composé :

- des représentants des collectivités locales, notamment les Départements, les métropoles, les associations départementales des maires et les associations départementales des maires ruraux ;
- de parlementaires ;
- des présidents des chambres consulaires régionales ;
- des partenaires sociaux ;
- des représentants des organisations professionnelles ;
- des préfets de départements ;
- de la rectrice d'académie, du secrétaire général pour les affaires régionales, des sous-préfets à la relance et des membres du comité de l'administration régionale de l'État ;
- des opérateurs de l'État impliqués dans la mise en oeuvre du plan de relance (Bpifrance, Banque des territoires, Ademe, agences de l'eau) ;
- des services de la Région.

D'autres acteurs régionaux pourront par ailleurs être invités aux réunions en fonction de leur ordre du jour.

Le comité régional se réunit en format plénier au moins une fois par trimestre avec une première réunion d'installation en novembre 2020. Les membres du comité régional sont informés de manière mensuelle sur la base d'un état d'avancement de la mise en oeuvre du plan de relance en région afin qu'ils puissent faire état des éventuelles difficultés rencontrées.

Secrétariat commun à la mise en oeuvre de l'accord régional de relance

Afin de suivre la mise en oeuvre de cet accord régional, l'État et la Région créent un secrétariat commun qui se réunira au moins une fois par trimestre, et autant que de besoin.

Cette instance sera chargée de préparer les réunions en format plénier du Comité régional de pilotage et de suivi. Elle s'assurera du bon déploiement des mesures actées et permettra l'information réciproque sur les projets

financés ou sur l'identification de cofinancements potentiels dans une logique de complémentarité et de couverture maximale des besoins identifiés sur les territoires.

Elle établira un tableau de suivi partagé de l'exécution du présent accord.

Communication et information des porteurs de projets :

Afin d'atteindre leur objectif partagé de mobilisation rapide des moyens qu'ils consacrent à la relance, au bénéfice de tous les porteurs de projets éligibles dans les Hauts de France, l'État et la Région conviennent d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de communication qui viseront notamment à :

- assurer l'information des porteurs de projets sur les mesures de relance, en s'appuyant sur la complémentarité de leurs outils et supports de communication.
- faire connaître au public les résultats des actions qu'ils cofinancent dans le cadre de cet accord de relance, en particulier dans les champs des aides aux entreprises, de l'emploi, de la formation et du soutien à l'insertion des jeunes.

Pour cela, l'État et la Région diffuseront sur leurs sites internet respectifs les informations relatives aux appels à projets et dispositifs qu'ils mettent en œuvre dans le cadre des domaines d'action partagés portés par cet accord de relance.

L'État mettra à disposition une plateforme Internet regroupant l'ensemble des mesures du dispositif France Relance et proposera à la Région d'y publier les descriptifs des mesures qu'il met en œuvre.

La plateforme régionale associant Etat, Région et chambres consulaires constitue le guichet unique pour les entreprises afin de les accompagner dans la mobilisation des mesures du plan de relance.

Chaque bénéficiaire des mesures apposera les logos de la Région et de l'État au titre de la relance.

V. RESOLUTION CONJOINTE

Prenant acte de l'ampleur et de l'urgence de la réponse à apporter à l'accompagnement social de la crise sanitaire,

l'État, représenté par le préfet de région,

et

la Région Hauts-de-France, représentée par son président,

approuvent l'accord régional pour la relance dans les Hauts-de-France par lequel, en anticipation du futur Contrat de Plan Etat – Région 2021-2027, ils s'accordent pour conjuguer leurs efforts en vue de prévenir et réparer les dégâts de la crise sanitaire en région, tout en transformant cette crise en opportunité nouvelle pour approfondir, massifier et accélérer la transformation industrielle, numérique, énergétique, écologique et sociale des Hauts-de-France.

Cet accord tient compte des nouvelles sources de financement offertes par la Commission Européenne, qu'Etat et Région chercheront à articuler au mieux avec les mesures nationales du plan France relance et celles du plan pour la relance dans les Hauts-de-France et des différents dispositifs mobilisés de la Région.

Plus généralement, cet accord cherche à faire levier sur les politiques et moyens de l'ensemble des collectivités locales des Hauts-de-France, Départements, EPCI et communes, à la recherche d'une coopération institutionnelle large au bénéfice du territoire régional, de ses acteurs et de ses habitants.

Il engage l'Etat et la Région à concurrence d'un total de 2,4 milliards d'euros sur la période 2020 – 2022, au bénéfice des acteurs et habitants de la région Hauts-de-France.

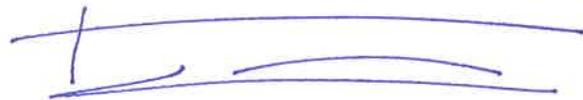
Lille, le **19 MARS 2021**

Le Préfet



Michel LALANDE

Le Président de la Région Hauts-de-France



Xavier BERTRAND

